

## Fiche technique à l'attention des musées et des enseignants

### *La classe, l'œuvre !*

Une valorisation de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la Nuit européenne des musées  
Samedi 16 mai 2015

#### I. LE CONTEXTE

##### 1. La politique de renforcement de l'éducation artistique et culturelle (ÉAC) des deux ministères

Les ministères en charge de l'éducation et de la culture mettent en œuvre de façon concertée un projet national de renforcement de l'éducation artistique et culturelle : « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Le parcours d'éducation artistique et culturelle devra permettre de mettre en cohérence les actions qui sont multiples sur chaque territoire. Dans ce contexte, les deux ministères ont décidé de reconduire pour la troisième fois l'opération *La classe, l'œuvre !* Créée en 2013 dans le cadre de la Nuit européenne des musées, elle a connu un grand succès en 2014 avec plus de 230 musées participants et près de 550 classes !

##### 2. La Nuit européenne des musées

La Nuit européenne des musées est l'un des grands rendez-vous culturels organisés par le ministère de la Culture et de la Communication. Créée en 2005, cette manifestation est placée sous le patronage du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO, et du Conseil international des musées (ICOM). Elle invite les musées participants à ouvrir gratuitement leurs portes le temps d'une soirée et à proposer aux visiteurs un programme d'actions culturelles spécifiques et des collections spécialement mises en valeur.

Événement convivial et festif, la *Nuit européenne des musées* poursuit plusieurs objectifs : **démocratiser** l'accès à la culture et au monde des musées ; **attirer** de nouveaux publics à travers des programmations diversifiées ; **éveiller** l'intérêt de tous pour les collections des musées et développer une fréquentation accrue des musées pendant le reste de l'année.

Mise en œuvre par la Direction générale des patrimoines, la Nuit européenne des musées réunit tous les musées de France, désireux de participer à une manifestation nationale marquée par la gratuité d'accès ou parfois par des mesures tarifaires exceptionnelles, et par un grand nombre d'animations.

En 2014, plus de deux millions de visiteurs en France ont pu visiter 1 304 musées. Plus de 5 000 événements et animations, tous magnifiés par la magie de la nuit ont été proposés, dont plus de la moitié dans les musées français.

En 2015, La Nuit européenne des musées aura lieu le **samedi 16 mai**.

#### II. LA CLASSE, L'ŒUVRE !

##### 1. Présentation et objectifs

L'opération consiste à inviter les élèves à étudier une ou plusieurs œuvres ou tout objet de collection d'un musée de proximité en amont de la Nuit européenne des musées afin d'en concevoir une médiation qu'ils auront l'opportunité de présenter aux visiteurs le soir du 16 mai.

L'objectif principal de *La classe, l'œuvre !*, est de permettre aux élèves de s'approprier le patrimoine commun et de participer à sa transmission dans la forme d'expression de leur choix. L'opération invite à un travail de fond autour des collections avec les enseignants et les médiateurs culturels des musées dans le cadre scolaire. Cet exercice d'appropriation et d'interprétation des œuvres de la part des élèves doit leur permettre de se construire comme « passeurs de culture » en dehors du cadre scolaire.

L'opération constitue par ailleurs un moyen de diversifier la fréquentation des musées en fidélisant le public des élèves et de leur famille non seulement à l'occasion de la Nuit européenne des musées mais également sur le long terme.

Deux axes concourent à cet objectif :

Resserrer les liens entre les établissements scolaires et les musées d'un même territoire, par un travail collaboratif qui doit :

- inciter les enseignants à s'emparer des ressources culturelles de proximité (en l'occurrence les musées) pour nourrir l'enseignement de leurs disciplines (enseignements artistiques, histoire des arts, histoire, littérature, langues vivantes étrangères, sciences et techniques...) et développer des compétences;
- inciter les musées à diversifier leurs dispositifs de médiation permettant différentes modalités d'approches (texte affiché, visite commentée ou animée, usages du numérique) et différents niveaux de lecture des œuvres.

Développer la familiarisation des enfants avec les musées et d'une manière générale avec tous les établissements culturels afin :

- d'éduquer leur regard et leur apprendre à tenir un discours sur les œuvres devant un public;
- de les sensibiliser aux codes qui organisent un musée

## 2. Modalités de participation

### a) Les musées

L'opération *La classe, l'œuvre* est ouverte aux musées de France volontaires.

Les musées de France souhaitant participer à *La classe, l'œuvre !* devront se manifester auprès du conseiller musées de leur DRAC avant le 30 septembre 2014 (cf. infra contacts p.7-12). Ils devront indiquer au conseiller musées : les **coordonnées de la personne responsable de l'opération au sein du musée** afin que les enseignants puissent prendre contact avec les musées, ainsi que les tarifs des activités proposées le cas échéant.

La liste des musées participants sera communiquée début octobre sur l'onglet *La classe, l'œuvre !* du site Internet de la Nuit européenne des musées et sur la page dédiée à l'opération sur le site Eduscol. Les sites Internet des DRAC et des Rectorats pourront également diffuser la liste des musées participants.

Les musées pourront se rapprocher des écoles et des établissements scolaires avec lesquels ils ont déjà travaillé ou bien se mettre en rapport avec les conseillers DRAC ou le DAAC qui les orientera vers des enseignants volontaires. (cf. contacts p.7-12)

L'équipe du musée, en concertation avec les équipes éducatives, sélectionnera une (ou plusieurs) œuvre qui sera le point de départ d'un travail de découverte et d'interprétation par les élèves. Ce choix **devra être communiqué par courriel à la Direction Générale des Patrimoines - DGP (avec en copie les conseillers pour les musées et le DAAC) avant le 8 décembre 2014**. Ce courriel sera

accompagné des éléments suivants destinés à communiquer le projet sur le site internet de la Nuit européenne des musées:

- une photo de l'œuvre format JPEG 1200 × 1200

**un formulaire de cession des droits de l'image dûment complété pour chaque œuvre** (cf. modèle pour remplir le formulaire p. 14) car les droits de l'œuvre devront avoir été cédés.

- une **description** historique et scientifique destinée aux publics scolaires de **100 mots maximum** rédigée en concertation avec l'équipe scientifique du musée en format Word ou ODT.
- le **tableau Excel joint avec les renseignements complétés**

**Ces documents pouvant être volumineux, nous vous invitons à utiliser la plateforme Zephyrin pour les transmettre : <http://zephyrin.ext.culture.fr>**

*Si le musée souhaite communiquer plusieurs œuvres, il devra indiquer l'œuvre principale qui sera mise en ligne. Ne pourront pas être mises en ligne plus de 2 œuvres sur le site Internet de la Nuit européenne des musées.*

### b) Les classes

L'opération est ouverte à toutes les classes de maternelle, élémentaire, collège et lycée.

Les classes souhaitant participer à *La classe, l'œuvre !* devront se faire connaître auprès **du DAAC de leur académie avant le 14 novembre 2014** (cf. contacts p.7-12) ; l'enseignant porteur du projet s'étant préalablement mis en contact avec un musée volontaire. (cf. liste des musées participants à l'opération sur les sites Internet de la Nuit européenne des musées et Eduscol).

Tout au long de l'année : un travail autour d'une œuvre (ou plusieurs) en classe et au musée

Les élèves, encadrés par leurs enseignants et l'équipe du musée, sont invités à étudier l'œuvre retenue, à en proposer une interprétation et à en concevoir une médiation.

Les classes participantes seront libres, en lien avec les enseignants et les musées, de choisir la forme d'expression qu'elles souhaitent : textes, bandes dessinées, photographies, productions plastiques, vidéos, performances chorégraphiques, musicales ou théâtrales, etc.

Ces productions devront respecter les formats suivants :

Type de production	Format de la production	Définition de l'image	Taille du fichier	Hébergement
Dessin, photographie, production plastique	Format JPEG, haute résolution	1200 × 1200 pixels		Site dédié à la Nuit
Vidéo	Format MOV (le plus conseillé), AVI, WMV, MPEG <b>Attention : format vidéo non compressé à favoriser.</b>	640x480 pixels (définition standard) 1280x720 pixels (haute définition)	1,2 à 4 Mb/s	Dailymotion
Audio	Format MP3 (le plus conseillé), WAVE, FLAC, ALAC, OGG, MP2, AMR, WMA, AIFF	/	5 GB	Soundcloud
Powerpoint	Format PDF	/		Site dédié à la Nuit

Si les productions des élèves ou des témoignages des médiations lors de la Nuit des Musées mettent en scène des élèves, des autorisations de diffusion de l'image devront être signées par les responsables légaux. (cf. formulaire, p. 15)

Les enseignants, les musées et la DGP devront en avoir une copie.

Les productions audios et vidéos devront tenir compte de l'acquittement des droits si elles utilisent des musiques.

Pendant La Nuit européenne des musées : des élèves volontaires deviennent médiateurs

En concertation avec le musée, le travail réalisé dans le cadre scolaire fera l'objet d'une présentation à proximité des œuvres par les élèves volontaires. Il constituera une médiation à l'intention de leurs familles et plus largement des visiteurs de la Nuit européenne des musées.

Ainsi, les jeunes pourront jouer le rôle de médiateurs culturels pour un soir.

Des témoignages de médiation pourront être communiqués aux DRAC et à la DGP en vue d'une valorisation du projet sur le site national en respectant le droit à l'image des enfants et les formats de publication.

Est également susceptible d'entrer dans le cadre de *La classe, l'œuvre !*, toute activité qui est menée par des classes autour des collections d'un musée de France participant à La Nuit européenne des musées, et qui concourt à placer les élèves en situation de médiateurs.

### 3. Valorisation des productions des élèves sur le site Internet

Les médiations et productions conçues par les élèves pourront également être valorisées aux côtés de la description scientifique de l'œuvre sur l'onglet *La classe, l'œuvre !* du site Internet de La Nuit européenne des musées.

[www.nuitdesmusees.culture.fr/la-classe-loeuvre/](http://www.nuitdesmusees.culture.fr/la-classe-loeuvre/)

A cette fin, courant mars, les enseignants et leurs correspondants dans les musées examineront les productions des élèves déjà finalisées et procéderont ensemble à la sélection des plus remarquables. Cette sélection sera transmise à la suite au comité de pilotage régional qui en validera la pertinence **avant le 10 avril 2015** et communiquera une liste définitive au comité national de pilotage pour la mise en ligne.

Les classes qui le souhaitent peuvent travailler à partir de différentes œuvres choisies dans différentes salles du musée mais n'auront pas la garantie d'une valorisation de l'intégralité d'un tel parcours sur le site Internet de l'événement.

Une seule valorisation de productions d'élèves par classe sera possible.

Des témoignages de médiation pourront être communiqués à la DGP et/ou à la Direction générale de l'enseignement scolaire - DGESCO afin d'être également valorisés sur le site Internet une fois la Nuit européenne des musées passée.



#### 4. Calendrier

- Septembre 2014** Les musées volontaires se font connaître à leur conseiller musées en DRAC qui transmet l'information à la DGP et au DAAC.
- Octobre-novembre 2014** Les écoles et les établissements scolaires signalent leur participation au DAAC après avoir pris contact avec les musées volontaires avant le **14 novembre 2014**. (cf. liste des musées participants sur les sites Internet de la Nuit européenne des musées et Eduscol).
- 8 décembre 2014** Les musées ont transmis les éléments (tableau Excel complété, visuel de l'œuvre en format JPEG, formulaire de cession des droits de l'image, description de l'œuvre en cent mots format Word ou od) en vue de la mise en ligne sur le site Internet de la Nuit des musées à la DGP (copie au conseiller musées et au DAAC).
- Début janvier 2015** Un premier comité de pilotage régional peut se réunir pour s'assurer que tous les musées et classes souhaitant participer à l'opération ont trouvé un partenaire.
- A partir de mars 2015\*** Les enseignants et les équipes muséales sélectionnent les productions d'élèves les plus remarquables. Pour les classes réalisant des performances ou des médiations in situ, un descriptif de projet devra être remis. Cette sélection est transmise au comité de pilotage régional, en fonction du calendrier établi pour chaque région.
- Avant le 10 avril 2015** Le comité de pilotage régional communique la sélection définitive des productions d'élèves au comité de pilotage national.
- Début mai 2015** Les productions d'élèves sont progressivement mises en ligne sur le site Internet de la Nuit européenne des musées.
- 16 mai 2015** Nuit européenne des musées.

#### 5. Contacts

##### **Pour la Direction générale des patrimoines (ministère de la culture et de la communication) :**

- François Parain / Adeline Groualle, département de la politique des publics :  
[francois.parain@culture.gouv.fr](mailto:francois.parain@culture.gouv.fr) / [groualle.ext@culture.gouv.fr](mailto:groualle.ext@culture.gouv.fr) - 01 40 15 35 76 / 34 85
- Colette Martin, services des musées de France :  
[colette.martin@culture.gouv.fr](mailto:colette.martin@culture.gouv.fr) 01 40 15 34 22
- Françoise Brézet, département de la communication :  
[francoise.brezet@culture.gouv.fr](mailto:francoise.brezet@culture.gouv.fr) 01 40 15 78 14

##### **Pour la Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) :**

- Pierre Dupont, chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives :  
[pierre.dupont@education.gouv.fr](mailto:pierre.dupont@education.gouv.fr) 01 55 55 21 95
- Delphine Laroche, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives :  
[delphine.laroche@education.gouv.fr](mailto:delphine.laroche@education.gouv.fr) 01 55 55 15 95

\*

Cette étape sera adaptée en fonction des zones de vacances scolaires.